Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 9

Artikel: "Dispositif de désincarcération" des organisations de sauvetage de

Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368509

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Solution en «compound» d'après le concept 95

«Dispositif de désincarcération» des organisations de sauvetage de Suisse

Cette comparaison montre les différents concepts des sapeurs-pompiers, de la protection civile et des troupes de sauvetage. Le groupe professionel «équipement» des organes de coordination ESSP, OFPC et OFTPA, en est le

rédacteur.		
Service de défense contre l'incendie	Protection civile	Troupes de sauvetage
Engagement prévu		ussembaras dos OS silentarios
En premier lieu pour les sauvetages de personnes dans les cas d'accidents de la circulation de tous genres, tels que sauvetages sur la route, accidents de chemin de fer, etc.	En premier lieu pour soulever et déplacer des éléments en béton et d'autres décom- bres d'un poids de 2,5 t sur 100 mm au minimum (horizontale- et verticalement)	En premier lieu pour déplacer des décom- bres d'un poids d'env. 2,5 sur 100 mm au minimum (horizontalement et verticale- ment)
Accessoirement, pour lever et transférer des charges diverses.	Accessoirement, pour le découpage de métaux d'une épaisseur allant jusqu'à 6 mm et de barres d'armature jusqu'à 16 mm.	Accessoirement, pour découper des métaux d'une épaisseur allant jusqu'à 6 mm
N'est pas prévu pour		
Les découpage de barres d'armature	Les sauvetages sur routes	Les sauvetages sur routes et le découpage d barres d'armature (sauf en cas d'urgence)
Appareils		
Agrégats hydrauliques avec moteur électrique ou à combustion	Pompe manuelle (avec 10 m de tuyau de raccordement)	Pompe manuelle (avec 10 m de tuyau de raccordement)
Cisaille	Ecarteur	Ecarteur
Attribution des appareils hydrauliqu	es de sauvetage	
Centres de renfort et corps communaux spéciaux de sapeurs-pompiers selon concept cantonal d'intervention	Sur le plan suisse, au ¾ des sections de sauvetage, c'est-à-dire, environ 1200 appareils; attribution aux organisations de PC individuelles selon décisions cantonales (dans le sens de la création de centres de renfort)	A toutes les sections de sauvetage de la compagnie et à celles de la compagnie prévue pour l'aide en cas de catastrophe, à savoir, env. 500 appareils.
Particularités		
Les appareils sont en règle générale montés sur les fourgons de matériel, les véhicules pionniers, les véhicules de pre- mière intervention ou les tonnes-pompes.	Les appareils sont généralement engagés conjointement à des coussins pneumatiques de levage, du matériel conventionnel d'étayage et des appareils électriques. Une utilisation parallèle des appareils par les corps communaux de sapeurs-pompiers est possible. La mise en service est prévue dès 1995, les centres de formation de la protection civile et les contres de repfort de l'organisation.	Les appareils sont généralement engagés conjointement à des coussins pneumatiques de levage, du matériel conventionne d'étayage et des appareils électriques. Les barres d'armature sont en règle générale découpées au moyen d'une cisaille électrique. L'attribution d'appareils écarteurs de décombres d'une force portante supérieure à 6 t est actuellement à l'étude

et les centres de renfort de l'organisation de protection civile ayant priorité.